

# Principes directeurs de la collaboration avec la communauté

Vous trouverez ci-dessous des principes directeurs pour soutenir les sociétés minières dans leurs efforts d'instauration de liens durables et significatifs avec les communautés autochtones.



## Reconnaître les relations autochtones avec la terre

Les peuples autochtones habitent la région maintenant connue sous le nom de Canada depuis des temps immémoriaux. Cette relation avec la terre est ancrée dans un engagement à l'égard de l'intendance, ainsi que dans la spiritualité, les visions du monde et les cultures autochtones.



## Établir des relations basées sur la confiance

Prenez le temps nécessaire pour établir et maintenir un lien de confiance avec les membres, les dirigeantes et dirigeants et le gouvernement des communautés autochtones, car cela est essentiel à la création de relations de travail qui favorisent la collaboration.



## Faire preuve de transparence et de responsabilisation

Communiquez dès le départ toutes les motivations, intentions et informations à toutes les parties. Énoncez clairement les rôles et les responsabilités de chacun afin que les collaboratrices et collaborateurs soient responsables des décisions et des résultats collectifs et individuels.



## Favoriser la réciprocité et les avantages partagés

Favorisez la réciprocité en accordant à tous les systèmes de connaissances une considération égale et en établissant un terrain d'entente pour appuyer l'apprentissage mutuel. Reconnaissez que les communautés peuvent être désavantagées par le manque de ressources et de capacités et efforcez-vous d'équilibrer les disparités de pouvoir entre tous les partenaires collaboratifs.



## Respecter les revendications territoriales, les traités et l'autodétermination des nations autochtones

Les relations autochtones avec la terre sont protégées et résolues par médiation par le biais de revendications territoriales, de traités et du droit à l'autodétermination. Reconnaissez et honorez les droits des Autochtones et les gouvernements associés à ces droits et appuyez leur renforcement au moyen de projets axés sur le territoire et d'échanges connexes avec les dirigeantes et dirigeants autochtones.



## Partager la prise de décisions et y collaborer

Partagez la prise de décisions, en reconnaissant que les peuples autochtones sont des partenaires égaux en matière de connaissance et de gestion des terres et des ressources. Établissez des collaborations complètes et durables, fondées sur la réconciliation, qui englobent les dimensions économiques, sociales, culturelles et spirituelles, en commençant par la conception du projet jusqu'à son achèvement et idéalement au-delà, avec des relations maintenues même après la fin du projet.



## S'engager à communiquer ouvertement

Établissez un processus de communication fréquente et continue entre toutes les parties, y compris les membres de la communauté. Engagez-vous à être disponible pour répondre aux préoccupations et aux demandes d'information dès qu'elles se présentent.



## Reconnaître les intérêts communs

Dès le début des efforts de collaboration, tous les partenaires, y compris les membres de la communauté, devraient s'entendre sur les objectifs, les valeurs et les processus à utiliser. Reconnaissez les priorités de la communauté et privilégiez-les au sein du projet.

